

Objet : Demande de subventions au Conseil Général des Yvelines pour le fonctionnement, l'aide au projet et l'aide à l'investissement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'année 2014 (école de musique de Buc, école de musique de Jouy-en-Josas, Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles, Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay).

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 29 avril 2014,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10 ;

Vu la délibération n°2014-04-06 du 10 avril 2014, portant délégation de compétence au Bureau communautaire et au Président.

Le Conseil Général des Yvelines développe chaque année un programme d'aides allouées aux établissements d'enseignement artistique.

Le programme 2014 porte sur l'aide au fonctionnement, l'aide aux projets et l'aide à l'investissement (acquisition d'instruments de musique et aménagement de studios de danse) des établissements.

L'école de musique de Buc, l'école de musique de Jouy-en-Josas, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles et le Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay répondent aux critères de recevabilité définis dans le cadre de ce programme.

Le versement de la subvention étant subordonné à une décision du Bureau communautaire, celui-ci :

DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le Président à solliciter ces subventions en fonctionnement et en investissement pour l'année 2014 ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant ;*
- 3) *que la recette est inscrite au budget de la communauté d'agglomération, chapitre 74 « dotations et participations », nature 7473 « subventions et participations du Département » et au chapitre 13 « subventions d'investissement reçues », nature 1313 « subventions d'équipement du Département » ;*
- 4) *que le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines ;*

5) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires,
à Versailles, le 29 avril 2014.



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. de Mazières', is written over the printed name.

François de MAZIÈRES
Maire de Versailles

2014-04-04

N° de l'acte : 2014_04_04
Date de décision : 29/04/2014
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers
Objet : Demande de subventions au Conseil Général des Yvelines pour le fonctionnement, l'aide au projet et l'aide à l'investissement des établissements d'enseignement artistique au titre de l'année 2014 (école de musique de Buc, école de musique de Jouy, en Josas, Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles, Conservatoire à Rayonnement Communal de Viroflay).
Classification : 7.5. Subventions
Rédacteur : Bénédicte Artuphel
AR reçu le : 29/04/2014
N° AR : 078-247800584-20140429-2014_04_04-BF

Pièces jointes

2014_04_04_Demande de subvention CG78 établissements d'enseignement artistique.pdf

Historique

29/04/14 15:26		
29/04/14 15:38	Reçu	Bénédicte Artuphel
29/04/14 15:47	En cours de transmission	
29/04/14 15:49	Transmis en Préfecture	
29/04/14 16:40	Accusé de réception reçu	

